L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2026

CHI de Villeneuve-Saint-Georges

(au titre des données 2025)

Budget de l'établissement supérieur à 200 millions d'euros (base de 5 indicateurs)

Indicateurs	Note
1- Égalité de rémunération pour les fonctionnaires et les praticiens hospitaliers	35
2- Égalité de rémunération pour les agents contractuels et les praticiens contractuels	18
3- Écart de taux de promotion de corps	0
4- Écart de taux de promotion de grade	0
5- 10 plus hautes rémunérations	8
Résultats de l'index	**61/100**

Objectifs de progression :

- Maîtriser les écarts des taux de promotion de corps et de grade (création d'indicateurs, vérification des données).
- Maîtriser les écarts de rémunération des contractuels du personnel non médical (PNM) et du personnel médical (PM).

Textes de référence :
Décret n° 2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière
Décret n° 2024-949 du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2024-948

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

HÔPITAL INTERCOMMUNAL VILLENEUVE-ST-GEORGES LUCIE & RAYMOND AUBRAC

HÔPITAUX CONFLUENCE VAL DE MARNE - ESSONNE

© Direction des ressources humaines - Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges - Septembre 2026